

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°1

Châlons-en-Champagne, le 2 juillet 2024

Gestion de la crue de la Marne suite aux orages exceptionnels du 29 juin en Haute-Marne

Dans la nuit du 29 au 30 juin, de très fortes pluies orageuses sont tombées en Haute-Marne sur le bassin versant de la Marne à l'amont du lac du Der, avec des intensités allant localement jusqu'à 135 mm, soit l'équivalent de 1 à 2 mois de pluie en quelques heures. En moyenne, le cumul de pluie a été de 65 mm sur le bassin versant de la Marne amont.

Suite à ces fortes pluies, le tronçon Marne Amont est passé en vigilance orange le 30 juin à 16h. A Chamouilley, en amont du lac du Der en Haute-Marne, la Marne a vu son débit multiplié par 10 en 48 h entre le 29 juin et le 1er juillet au soir.

Au vu de cette augmentation des débits, dès dimanche 30 juin matin, l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs a débuté l'écrêtement des débits de la Marne et de la Blaise, petit affluent de la Marne, pour limiter la crue à l'aval.

Devant l'ampleur de la crue, très inhabituelle pour cette saison, et de ses conséquences sur le taux de remplissage du lac, la préfète de la Haute-Marne a autorisé Seine Grands Lacs à laisser passer un débit à l'aval du lac du Der de 140 m³/s à partir du 1er juillet et jusqu'à 180 m³/s au 2 juillet à 6h du matin.

Ces décisions ont pour objectif de protéger les biens et les personnes et de préserver les axes routiers.

Il s'agit également de limiter l'impact de la crue sur les infrastructures et les biens agricoles, et de limiter la saturation totale du lac avant la fin de l'épisode de crue.

Ainsi, le tronçon Marne Der, entre le lac du Der et Vitry-le-François, et le tronçon Marne Moyenne, entre Vitry-le-François et Épernay, ont été placés en vigilance jaune « Crues ».

Ce matin, la RD58 entre Moncetz-l'Abbaye et Saint-Rémy-en-Bouzemont a été fermée à la circulation et une déviation locale a été mise en place.

Au regard de l'évolution de la situation, d'autres routes départementales seront susceptibles d'être impactées :

- RD57 en agglomération de Saint-Rémy-en-Bouzemont,
- RD57 entre Saint-Rémy-en-Bouzemont et Arzillières-Neuville.

Le préfet Henri Prévost invite les éleveurs ou propriétaires d'animaux de loisirs à les mettre à l'abri du risque d'inondation, et d'anticiper toute évacuation qui serait difficile voire impossible en raison de la montée des eaux.

Le préfet appelle au respect des consignes de prudence et à une vigilance particulière de la part de tous, et en particulier des usagers de la route :

Conséquences possibles

- ✓ Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur les routes.
- ✓ Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de comportement

- ✓ Tenez-vous informé avant d'entreprendre vos déplacements.
- ✓ Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- ✓ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- ✓ Ne vous approchez pas des cours d'eau et zones inondées ou habituellement inondées.
- ✓ Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les sites suivants :

- ✓ pour le suivi de l'événement : : www.vigicrues.gouv.fr
- ✓ pour l'état de la route en temps réel : marne.fr

Nous vous remercions par avance de communiquer ces informations au public.